



## Conseil municipal du 24/09/2020

Séance débutée à 19:00 Séance levée à 21:00

Présents	Philippe SOUQUET	Jean-Jacques CLOS-ARCEDUC	Joëlle GAILLARD	Emmanuelle RAUFAST	
	Dominique ALCARAZ	Delphine DUCROS	Pascal GUAY	Hermine SIRGANT	
	Nicolas CAZABET	Xavier FEUILLERAT	Céline LECLERC	Sandrine de VERBIZIER	

Excusés					
---------	--	--	--	--	--

Procuration de		à	
Procuration de		à	
Procuration de		à	
Procuration de		à	
Procuration de		à	

Absents	Joël GRAMONT	Béatrice SICRE			
	Mathilde HERNANDEZ				

Secrétaire Sandrine de VERBIZIER

Points abordés	Délibération	Projet/Information	Commentaires	Décision	Voix exprimées
1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 août 2020.			Approbation différée		
2 - Exonération temporaire de CFE	Oui		Le CM a voté de l'exonération de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) ainsi que de CVAE (Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises) pour les entreprises créées ou reprises dans les zones ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) bénéficiant de l'exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices, et ce pour une durée de 5 ans.	OUI	12
3 - Avis du Conseil Municipal sur C.U. Guillaume PERRARD	Oui		Le CM a rendu un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme déposée par Monsieur Guillaume PERRARD, entreprise Rénov Toit 31 (charpente-zinguerie), en considérant que l'opération est réalisable, réaliste et n'a aucun impact sur l'activité agricole du village, tout en devant permettre au pétitionnaire de développer son entreprise et d'envisager l'embauche d'un salarié supplémentaire, ce qui participera au développement de l'activité économique locale.	OUI	12

Points abordés	Délibération	Projet/Information	Commentaires	Décision	Voix exprimées
4 - Décision budgétaire modificative N°1 (modification articles pour opérations sous mandat)	Oui		Le CM a approuvé la décision budgétaire modificative qui consiste au réajustement des comptes (modification des rubriques d'imputation). Aucune incidence financière sur le budget.	OUI	12
5 - Détail des subventions versées aux associations	Oui		Le CM accepte le versement de subventions au bénéfice des associations listées en séance pour un montant global de 9020 €.	OUI	12
6 - Questions diverses					
Remplacement temporaire des agents publics	Oui		Le CM a voté en faveur d'une autorisation à Monsieur le Maire de recruter des agents contractuels de droit public pour remplacer des fonctionnaires territoriaux momentanément indisponibles. De fait, il a été décidé de prévoir une enveloppe de crédits au budget.	OUI	12